



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2019-009

PUBLIÉ LE 10 JANVIER 2019

# Sommaire

## **Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours**

R24-2018-12-13-005 - ARRÊTÉ Portant sur composition du jury à la certification complémentaire du secteur du français langue seconde session 2019 (2 pages)	Page 3
R24-2018-12-17-011 - ARRÊTÉ Portant sur composition du jury au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) (2 pages)	Page 6
R24-2018-12-13-004 - ARRÊTÉ Portant sur composition du jury de la certification complémentaire du secteur des arts (2 pages)	Page 9

Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours

R24-2018-12-13-005

## ARRÊTÉ

Portant sur composition du jury à la certification  
complémentaire du secteur du  
français langue seconde session 2019

**RECTORAT DE L'ACADÉMIE  
ORLÉANS-TOURS  
DIVISION DES EXAMENS ET  
CONCOURS**

**ARRÊTÉ**

**Portant sur composition du jury à la certification complémentaire du secteur du  
français langue seconde session 2019**

La Rectrice  
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'arrêté modifié du 23 décembre 2003 relatif aux conditions d'attribution aux personnels des premier et second degrés relevant du Ministre chargé de l'éducation d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires ;

Vu la note de service n°2004-175 du 19 octobre 2004 relative aux modalités d'organisation de l'examen visant à l'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés de l'enseignement public, titulaires ou stagiaires relevant du ministre chargé de l'éducation, et aux maîtres contractuels et agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat, d'une certification complémentaire ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le jury chargé de délivrer la certification complémentaire du secteur du français langue seconde au titre de la session 2019 est constitué comme suit :

Président :

Monsieur MICHON Éric, IA - IPR Éducation Musicale

Membres de jury pour le FLS 1<sup>er</sup> degré :

Monsieur RAIMBAULT Frédéric, IA IPR Lettres

Madame SZOTOWSKI Bogda, CASNAV

Membres de jury pour le FLS 2<sup>nd</sup> degré :

Monsieur RAIMBAULT Frédéric, IA IPR Lettres

Madame PLOOG Katja, professeure d'université en Sciences du Langage

Madame MARTIN-BACHELIER Caroline, CASNAV

**Article 2** : Le secrétaire général de l'Académie d'Orléans -Tours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 13 décembre 2018  
La Rectrice de l'Académie d'Orléans-Tours  
Signé : Katia BEGUIN

Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours

R24-2018-12-17-011

## ARRÊTÉ

Portant sur composition du jury au certificat d'aptitude aux  
fonctions de formateur  
académique (CAFFA)

**ARRÊTÉ**

**Portant sur composition du jury au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur  
académique (CAFFA)**

La Rectrice  
Chancelière des universités

Vu le décret n°2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique,

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA),

Vu la circulaire n°2015-110 précisant l'organisation de l'examen et la nature des épreuves du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA),

Vu l'arrêté rectoral n°89 du 13 septembre 2018 portant ouverture, au titre de la session 2019, du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le jury du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) est constitué comme suit :

M.	KHAIRALLAH Michel	Président du jury, IA-IPR, Délégué académique à la formation des personnels, DAFOP, rectorat Orléans-Tours
M.	BOUCHAREB Mohamed	IEN ET mathématiques sciences physiques, rectorat Orléans-Tours
Mme	MARTIN Michèle	Proviseure, lycée Charles Péguy, Orléans

Mme DEPARDIEU Viviane IEN, circonscription de Fleury Les  
Aubrais

M. THULLIER Jean-François Formateur académique, lycée Maurice  
Genevoix, Ingré

**Article 2 :** Des examinateurs qualifiés sont adjoints au jury pour les épreuves d'admission, sans voix délibérative.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général de l'académie Orléans-Tours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 17 décembre 2018  
La Rectrice de l'Académie d'Orléans-Tours  
Signé : Katia BEGUIN

Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours

R24-2018-12-13-004

**ARRÊTÉ**

Portant sur composition du jury de la certification  
complémentaire du secteur des arts

**ARRÊTÉ**

**Portant sur composition du jury de la certification complémentaire du secteur des arts**

La Rectrice  
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'arrêté modifié du 23 décembre 2003 relatif aux conditions d'attribution aux personnels des premier et second degrés relevant du Ministre chargé de l'éducation d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires ;

Vu la note de service n°2004-175 du 19 octobre 2004 relative aux modalités d'organisation de l'examen visant à l'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés de l'enseignement public, titulaires ou stagiaires relevant du ministre chargé de l'éducation, et aux maîtres contractuels et agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat, d'une certification complémentaire;

**ARRÊTE**

**Article 1** : Le jury chargé de délivrer la certification complémentaire du secteur des arts au titre de la session 2019 est constitué comme suit :

Président :

Monsieur MICHON Eric, IA IPR Éducation Musicale

Option cinéma audiovisuel :

Monsieur MICHON Eric, IA IPR Éducation Musicale

Madame LOPEZ-JACOB, Sylvie, professeure agrégée philosophie

Option danse :

Madame NEUMANN Sophie, IA IPR EPS

Madame GUILLOT-FONTAINE Corinne, professeure agrégée  
EPS

Option histoire de l'art :

Madame LECUREUX Cristhine, IA IPR Histoire - Géographie

Monsieur AUGER Stéphane, professeur agrégé d'Éducation  
Musicale

Monsieur BILLÈS Jean-Paul, professeur agrégé arts plastiques

Option théâtre :

Mme PESLHERBE-LIGNEAU Anne-Marie, IA IPR Lettres  
Classiques

M. MARTIN Stéphane, professeur agrégé Lettres Modernes

Madame ROBILLIARD Marie-Amélie, professeure agrégée Lettres  
Modernes

Fait à Orléans, le 13 décembre 2018  
La Rectrice de l'Académie d'Orléans-Tours  
Signé : Katia BEGUIN